Journal de Roubaix

Cinquante-quatrième année. — N° 6. ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue à Roubaix MERCREDI 6 JANVIER 1909

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs; Six mois..... 9 —; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue — TELEPHONE 554 A 1070
TOURCOING : 5, rue Carnot — TELEPHONE 1240
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 :
A Mouscron..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station :
A Tournai..... Chez M. Verdière, 22, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

LE DÉSASTRE ITALIEN. — LES AGRESSEURS DU TRAIN 16 AUX ASSISES

LE DÉSASTRE ITALIEN

Messine sera isolée pendant six mois

Nombreux traits de dévouement L'organisation des secours et les souscriptions

LE SOL TREMBLE TOUJOURS. — ON FUSILLE LES PILLARDS

Rome, 5 janvier. — Il pleut à Messine. Le mauvais temps augmente les difficultés du sauvetage. On travaille activement à la désinfection. Les décombres sont inondés d'acide phénique.

La voie ferrée entre Messine et Palermo est rétablie, les provisions commencent à abonder. Tous les bateaux en débarquent des quantités considérables et emportent des blessés. Le port de Messine est plein de navires.

On continue à ressentir de petites secousses sismiques qui font écrouler les maisons lézardées.

On assiste toujours à des scènes de désespoir extrêmement pénibles. Des gens riches il y a dix jours, sont aujourd'hui réduits à la mendicité. Une jeune femme, jolie, délicate, est enroulée dans un manteau déchiré, sous lequel elle porte un gros jupon de flanelle rouge qu'elle a reçu à Naples : c'est une baronne. Elle montre une bague magnifique, essayant de sourire à travers ses larmes, et dit : « Voilà tout ce qui m'est resté. »

On a surpris un individu qui volait un magnifique diamant. En venant se défendre, le malfaiteur tua un carabinier d'un coup de revolver. Un sergent a été fusillé parce qu'on a trouvé sur lui une somme de 8.000 francs. Un autre individu a été tué d'un coup de revolver tandis qu'il tentait d'arracher une bague à un cadavre.

Dans les sous-sols de la cathédrale, on a trouvé les uniformes des détenus de la maison centrale. Ils étaient évidemment venus là pour changer leurs uniformes de prisonniers et s'étaient habillés avec des uniformes de soldats morts. En effet, on n'a pas retrouvé dans la cathédrale les trésors qui y étaient renfermés.

La Banque commerciale a réussi à sauver 20 millions. On a réussi également à isoler de l'incendie d'autres valeurs de la Banque d'Italie.

Le sort de la capitale sicilienne

ENCERCLEMENT DE LA CITÉ PAR UN MUR PENDANT SIX MOIS

Le sort de Messine est définitivement réglé. Le gouvernement a décidé que, dans six jours, la ville ruinée devra être encerclée d'un mur, isolée comme un immense cimetière. On emploiera ces six jours à chercher encore des survivants, des blessés et à extraire encore des cadavres ; puis tous les cadavres seront réunis et seront incinérés.

L'accès de la ville-nécropole sera rigoureusement interdit. Ce n'est que dans six mois qu'il sera permis aux habitants qui survivent de venir chercher, parmi les ruines de leurs propres maisons, les objets et les valeurs leur appartenant.

Nouvelle secousse à Messine

Rome, 5 janvier. — Le correspondant du « Messagero » à Messine, raconte qu'hier, une forte secousse a été ressentie par tous les navires ancrés dans le port. Les édifices qui étaient encore debout se sont écroulés. Des incendies se sont allumés.

On a déterré un enfant de dix mois encore vivant qui était enseveli sous un monceau de cadavres.

M. de Felice, député, a demandé qu'il soit permis aux habitants de fouiller les décombres de leurs maisons pour rechercher les valeurs qui s'y trouvaient avant l'effondrement complet des immeubles.

La station climatérique de Taormina, où séjourna l'empereur Guillaume, a subi de sérieux dégâts. Heureusement, on ne signale aucun mort. De nombreux touristes étrangers sont partis sains et saufs.

LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Giolitti a de nouveau déclaré, lundi, qu'il n'aurait pas recours à l'emprunt pour se procurer les fonds nécessaires à l'organisation des secours en Calabre et en Sicile et qu'il se bornerait à prélever sur l'excédent budgétaire 20 millions qui sont suffisants pour faire face aux besoins les plus urgents. Les ressources supplémentaires qui seront nécessaires, seront assurées, dit le « Corriere d'Italia », par une majoration de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu. Cette majoration donnera un rendement annuel de 90 millions, soit en deux ans 180 millions, somme jugée suffisante. Ce projet est naturellement susceptible de modifications.

Héroïsme incessant des sauveteurs

NOMBREUX TRAITS DE DEVOUEMENT

Mgr Dariigo, archevêque de Messine, campe dans son palais à demi détruit. Depuis le jour de la catastrophe, il n'a pas pris de repos. A l'aide de prêtres échappés à la mort, il soulage les misères et encourage tout le monde. Le cardinal Nava, venu de Palerme avec un groupe d'ecclésiastiques, assiste Mgr Darrigo. La rencontre des deux prélats a été des plus émouvantes. Ils se sont embrassés en pleurant.

Malgré l'insistance pressante des autorités, les archevêques sont allés, seuls, administrer les mourants, et même les pires éléments de la population ont respecté les deux courageux prélats.

Le ministre Orlando a raconté plusieurs traits remarquables de dévouement.

Le capitaine Giasco, du « Piémont », dont les proches parents sont morts ou horriblement mutilés, n'a pas cessé de coopérer au sauvetage. Un régiment qui arrivait exténué à Ganzirri, se mit immédiatement à déterrer les malheureux ensevelis vivants. Des paysans leur ayant désigné un point d'où partaient, suivant eux, des gémissements, les soldats se mirent en devoir de fouiller. Toute la nuit, ils travaillèrent sans manger. Ils finirent par déterrer un chien que le régiment adopta.

Parlant de la reine Héléna, il dit qu'elle assista un médecin qui opérait une femme. On la vit tenant sur ses épaules les jambes de la patiente, pendant l'opération et, sans songer ensuite à changer ses vêtements souillés de sang, elle resta à consoler la fille de cette malheureuse.

1,400 fous en liberté

Naples, 5 janvier. — Il s'est produit un fait assez curieux, et qui explique le grand nombre de cas de folie qu'on a cru remarquer chez les survivants. En effet, l'asile d'aliénés de Messine, un des plus importants de l'Italie, est resté debout et même absolument indemne, alors que tous les palais et les maisons de la ville se sont écroulés.

Dans le désordre général qui suivit la catastrophe, les fous parvinrent tous à fuir, et se dispersèrent de tous côtés.

L'asile de Messine contenait 1.400 fous, en effet, on envoyait dans cet asile, non seulement les fous de Sicile, mais encore ceux de Calabre.

Les secours

La souscription française

Le montant de la souscription ouverte par le syndicat de la Presse Parisienne, s'élève à 519.284 francs 50.

La souscription de la « Croix » s'élève à 26.000 francs.

Mgr Amette, archevêque de Paris, a fait parvenir au Saint-Père, 50.000 francs, pour les victimes des tremblements de terre de Sicile et de Calabre.

En Russie

Le corps des marchands de Moscou a souscrit 300,000 francs.

En Australie

De nombreuses souscriptions ont été organisées pour venir en aide aux sinistrés de Sicile et de Calabre. Des sommes importantes ont déjà été recueillies.

Le dévouement des marins français

Rome, 5 janvier. — Les cuirassés « Justice » et « Vérité » continuent l'œuvre de sauvetage entre Messine et Faro, secourant les villages de la côte sicilienne et des montagnes environnantes.

Le petit navire « Carquois », qui les accompagnait lors de leur arrivée à Messine, a perdu un homme par suite de la tempête.

Le « Dunois » et la « Fanfare » parcourent la côte calabraise secourant Francioni, Pellaro, Lazzaro, Riace.

Les marins français sont admirables d'entraînements et de dévouement.

Conseil des Ministres

Un projet d'amnistie en faveur des émeutiers de Draveil-Vigneux

Paris, 5 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin au Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Un projet d'amnistie

Le Conseil a décidé de prendre, dès la rentrée des Chambres, l'initiative d'un projet d'amnistie qui s'appliquera exclusivement aux événements de Draveil et de Vigneux.

Les affaires orientales et marocaines

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître l'état des affaires extérieures, notamment en Orient.

Il a, d'autre part, donné lecture des instructions adressées à M. Regnault, ministre de France à Tanger, en vue du voyage qu'il va accomplir à Fez auprès du nouveau sultan.

Ces instructions, qui sont conformes aux déclarations faites aux Chambres par le gouvernement, s'inspirent des conventions internationales relatives au Maroc et des accords spéciaux de la France avec le gouvernement chérifien. Elles précisent les conditions d'évacuation progressive de la Chaouia, qui commencera par les postes de la périphérie, où Moulai-Hafid devra assurer l'ordre à mesure que nos troupes se retireront.

La législation du travail en Algérie

M. Viviani, ministre du Travail, a fait signer un décret appliquant à l'Algérie, sous réserve de modifications rendues nécessaires par la présence sur le sol algérien des indigènes, les lois concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs et les mesures de protection spéciale à l'égard des enfants, des filles mineures et des femmes.

Les ministres se réuniront lundi prochain, pour examiner les questions qui doivent venir en discussion devant les Chambres.

Autour du Conseil

LES EXECUTIONS CAPITALES

Les ministres seraient en désaccord. — M. Briand contre M. Clémenceau. — Le président du Conseil quittera-t-il le pouvoir?

Paris, 5 janvier. — On lit dans la « Liberté » :

Bien que le communiqué officiel de la réunion ministérielle soit muet sur la question de la peine de mort, nous croyons savoir que non seulement cette question a été soulevée ce matin, mais encore que l'éventualité du rétablissement des exécutions capitales a déterminé une discussion assez vive entre le président du Conseil et le ministre de la Justice.

M. Briand, qui paraît s'être mis d'accord avec le président de la République, aurait proposé à ses collègues du cabinet de laisser suivre le cours de la justice à l'égard de certains condamnés à mort, et notamment à l'égard de Pollet et de sa bande.

Mais M. Clémenceau, sans s'occuper du vote formel par lequel la Chambre a maintenu la peine de mort, aurait résisté aux propositions du ministre de la Justice et se serait énergiquement prononcé pour la thèse de l'abolition, qui a été jusqu'à ce jour celle du cabinet.

Devant l'insistance de M. Briand, M. Clémenceau aurait décidé de faire examiner à nouveau cette question dans un conseil de cabinet qui aurait lieu avant la fin de la semaine.

Les renseignés ajoutent que M. Clémenceau tiendra bon. Le président du Conseil, disent-ils, se rend compte qu'il serait profitable à son avenir politique de passer la main afin de revenir au pouvoir quelque temps après et de le garder pour les élections de 1910. Mais il s'agit de trouver le moyen de prendre congé élégamment, sur une question dite « avancée », et pourtant sans trop se compromettre.

La peine de mort est à ce point de vue un terrain excellent.

Cependant, l'« Agence Fournier » communique cette note, moins affirmative que nos propres renseignements :

Il semble que le désaccord qui paraissait s'être produit entre divers membres du cabinet, notamment sur la question de la peine de mort, soit à peu près aplani.

On sait que M. Clémenceau manifestait l'intention de ne pas laisser procéder à des exécutions capitales, alors que M. Briand, ministre de la Justice, était d'avis que le vote émis par la Chambre devait rendre ces exécutions inévitables. Mais, contrairement à ce qu'on avait prétendu, le président du Conseil n'est pas irréductible sur cette question.

Le Président de la République, de son côté, paraît désireux de ne pas user de son droit de grâce à l'égard de certains condamnés à mort.

CHOSES ET AUTRES

— Est-ce qu'ils ont pu voter, les délégués sénatoriaux des Pyrénées-Orientales que les neiges avaient bloqués ?
— Oui. Et pour les blocards.

* * *

— Quel est cet homme ?
— Un délégué sénatorial.
— Si gros, ce doit être un groupe.

* * *

— On annonce que M. [illegible] va entrer dans une nouvelle voie.
— Serait-ce celle des avocats !

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Après le Scrutin de 3 Janvier

Déclarations de M. Adolphe Carnot, président de l'Alliance Démocratique

Paris, 5 janvier. — M. Adolphe Carnot, président de l'Alliance Républicaine Démocratique, a fait à un de nos confrères, les déclarations suivantes :

— Les résultats du scrutin du 3 janvier sont pour notre groupe des plus satisfaisants. Sur 103 sénateurs élus, 62 étaient nos candidats. Notre succès est complet dans les départements des Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, province d'Orn, Ain, Sarthe, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Somme, Var, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Vienne et Haute-Vienne. Dans la Seine, sur les dix élus, neuf étaient patronnés par nous, deux sur trois dans la Savoie et dans l'Orne, un sur trois dans l'Yonne et la Haute-Savoie. Nous n'avons connu l'échec que dans la Seine-Inférieure, l'Inde, la Vendée et les Vosges. Encore, dans ce dernier département, n'avions-nous pas engagé nos candidats à combattre la candidature de M. Méline, à cause des origines républicaines de l'ancien président du Conseil et en dépit d'erreurs — dans le passé — dont on ne peut lui tenir éternellement rigueur.

Dans le Pas-de-Calais, nous avions d'autre part fait nôtre la candidature de M. Ribot, à cause de la haute probité intellectuelle et de la valeur morale qu'il représente. Ses déclarations avaient été si nettement républicaines, elles concordaient à ce point avec nos théories propres que nous aurions pu nous-mêmes les signer. M. Ribot du reste avait accepté de se présenter sur la même liste et solidairement avec nos quatre candidats.

Ce succès n'est pas seulement un succès de groupe ; c'est surtout un succès de programme. Visiblement la France républicaine marque une réelle aversion aussi bien pour la politique rétrograde de droite que pour les utopies collectivistes et les coupables tendances antinationales. Notre pays applaudit aux idées de prudence, de mesure et de sagesse. A cause des réformes en chantier dans le Parlement, il faut se féliciter de l'orientation ainsi marquée. Le Sénat, grâce aux élus d'hier, acquiert une majorité politique plus homogène, qui lui permettra certainement de rectifier et de mettre au point des lois votées par la Chambre avec trop de hâte, pour ne pas dire plus.

Les retraites ouvrières et l'impôt sur le revenu seront par lui remaniés de façon à ne point grever extraordinairement notre budget national ou bouleverser l'assiette financière. Ainsi, je sais qu'un projet de retraites ouvrières s'élabore au Luxembourg, dont les chances d'aboutir augmentent grâce aux nouveaux élus, et que, au lieu de coûter 400 millions par an pour assurer simplement 365 francs de rente annuelle à soixante-dix ans, n'exigera que 70 millions par an de l'Etat et fera bénéficier chaque retraité de 600 francs. Ce projet est simple. Il consisterait en ses grandes lignes en ce que l'Etat dote de 100 francs, à l'âge de trois ans, chaque enfant de ménage ouvrier, garçon ou fille. Cette somme, placée dans certaines conditions, produirait les résultats que je vous indique.

L'impôt sur le revenu a été fortement amendé déjà ; des dispositions nouvelles, qu'on élabore encore au Luxembourg, corrigeront sur bien des points ce qu'il a d'excessif.

Mais ce qui par-dessus tout nous réjouit dans le scrutin d'hier, c'est l'incontestable défaite des partis extrêmes. L'horizon s'éclaire singulièrement de ces deux côtés à la fois. Et c'est tant mieux pour le triomphe d'une politique sagement et fermement républicaine...

* * *

DANS LE RHONE

Les remerciements de MM. Aynard et Gourju

M. Aynard, qui avait posé sa candidature aux élections de dimanche, adresse la lettre suivante aux délégués sénatoriaux :

Je viens vous exprimer mes sentiments de profonde reconnaissance pour les suffrages que vous avez bien voulu m'accorder. En me présentant devant vous, j'ai obéi non point à un sentiment personnel, mais au devoir qui m'a été imposé par le parti républicain progressiste. Je croyais prendre part à l'une de ces discussions d'idées, de ces luttes politiques dont on s'honore dans un pays libre. Vous avez vu qu'il s'est agi de tout autre chose. N'en parlons plus et retournons à notre tâche.

De son côté, M. Gourju, sénateur sortant non réélu, qui figurait sur la même liste que M. Aynard, écrit aux électeurs :

Le régime césarien auquel le Rhône est soumis depuis près de deux ans vient de produire ses fruits. Pour neuf années de travail incessant, qui m'ont valu l'estime même de mes adversaires, j'ai reçu aujourd'hui une récompense que l'on s'accordait volontiers à prévoir différente.

J'en suis moins étonné que mes amis. Une pression administrative telle que l'Empire même en aurait rougi, complétée par les ignominies de la dernière heure que j'ai publiquement dénoncées, ne pouvait manquer de jeter le trouble dans les consciences et dans la liberté morale des électeurs.

* * *

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les remerciements des sénateurs du Pas-de-Calais

Les sénateurs du Pas-de-Calais élus dimanche, adressent aux délégués sénatoriaux, les remerciements qu'on va lire :

A Messieurs les délégués sénatoriaux du Pas-de-Calais

Arras, le 3 janvier 1909.

Par une imposante majorité d'union républicaine, dépassant de plus de cinq cents voix les chiffres qui nous étaient nécessaires pour être élus, vous avez affirmé hautement votre confiance dans notre patriotisme, comme dans notre inaltérable dévouement à nos concitoyens, aux grands intérêts agricoles, commerciaux, industriels, que nous pouvons avoir à défendre, et à la République laïque et démocratique.

Nous vous en remercions très cordialement.

M. L. Boutenoot, A. Huguet, A. Ribot, F. Hunot, J. Vissier.

LE MYSTÉRIEUX ASSASSINAT D'YPRES

Un soldat assommé à coups de bâton

LA PATURE OU FUT RETROUVE LE CADAVRE

(A gauche, les camarades de la victime)

Il serait difficile de décrire l'émotion provoquée dans toute la région yproise par le crime affreux découvert lundi matin. Dans cette partie de la Flandre, les assassinats sont heureusement rares et celui qui vient d'ensanglanter la garnison d'Ypres, par son caractère de férocité, par le sombre mystère qui l'entoure, est bien fait pour jeter une impression tragique dans les cœurs. Pour la caserne, dont le jeune soldat faisait partie, c'est un deuil cruel.

Depuis la découverte du cadavre dans une pâture cotoyant le Boulevard extérieur, le parquet, la police et la gendarmerie sont sur les dents. Chacun a hâte d'apprendre l'arrestation de l'assassin. Malheureusement, si des indices ont été retrouvés, il ne semble pas encore qu'on tienne la bonne piste. Au cours des recherches, on a noté les moindres détails des dernières heures de la victime.

Son compagnon a été longuement interrogé, mais il ne sait plus rien à partir du moment où il a quitté Goethals pour se rendre au Cercle militaire.

L'opinion générale est qu'on se trouve en présence d'un guet-apens. Le jeune soldat se vantait naïvement, nous l'avons rappelé hier, de la petite fortune — quinze francs, c'est une fortune pour un militaire! — qu'il portait sur lui et sans aucune méfiance il précisait l'endroit de la cachette sous ses vêtements. On a vu commettre des crimes pour moins de quinze francs. Il est donc presque certain que l'assassin a entraîné la trop confiante victime dans une promenade nocturne, loin des habitations et qu'arrivé sur le Boulevard extérieur où tout est désert, il l'a assommé lâchement en le frappant à grands coups de pieu qu'il avait arraché à une barricade.

Goethals a eu tomber sans pousser un cri : en tous cas, personne ne pouvait l'entendre et venir à son secours.

L'autopsie a révélé plusieurs graves blessures à la tête et des fractures au crâne ; ce qui témoigne de la brutalité de l'assassin.

LE SOLDAT EMILE GOETHALS, du 8e régiment de ligne, à Ypres

L'enquête continue. Souhaitons qu'elle aboutisse bientôt.

L'ATTAQUE DU TRAIN 16

LES BANDITS D'ÉTAMPES

devant la Cour d'Assises de Versailles

Albinet prétend ne pas s'appeler Albinet, mais Leray. - Morin nie. - Roche passe des aveux sur le pillage de l'express Toulouse-Paris

Paris, 5 janvier. — Nos lecteurs se souviennent que dans la nuit du 22 au 23 novembre 1907, comme l'express de Toulouse-Limoges-Paris venait de quitter la gare d'Etampes, trois individus firent soudain irruption dans le fourgon de tête, et après avoir blessé à coups de revolver le chef de train Taldir et l'homme d'équipe Féline, se sauvèrent à travers les champs, emportant cinq boîtes-recettes de la compagnie qui contenaient une dizaine de mille francs.

L'un des auteurs présumés de cet attentat, Francis Roche, était arrêté, peu de jours après, à Lille. Mis à la disposition de M. Germain, juge d'instruction à Etampes, il désigna comme étant ses complices un forçat en rupture de ban, ancien employé de la Compagnie d'Orléans, nommé Albinet, et un autre individu, qu'il ne connaissait, disait-il, que sous le nom de Charlot, et qui se nomme en réalité Charles-Georges Morin et est âgé de vingt ans.

Les parents de ce dernier, des gents fort honorables, lui avaient fait apprendre le métier de serrurier et lui avaient trouvé un emploi au Métropolitain. Gâté par de mauvaises fréquentations, Morin, dans le courant du mois de novembre 1907, se lia avec un repris de justice nommé Lucien Saffroy, qu'il rencontra dans un bar de la rue du Helder en compagnie de Francis Roche et d'Albinet. C'est là que le coup de main aurait été préparé par les quatre malfaiteurs. Au dernier moment, Saffroy ayant demandé à ne pas faire partie de l'expédition, Albinet, Morin et Charlot auraient opéré sans sa collaboration ; mais il n'en a pas moins été arrêté pour recel et complicité.

Albinet, qui paraît être le chef de la bande et dont tous les pourvois ont été rejetés jusqu'à présent, s'obstine à prétendre qu'il est victime d'une ressemblance fâcheuse et que son vrai nom est Leray.

Les accusés ont pour défenseurs : Albinet, dit « Leray », Me Mignot ; Morin, dit « Charlot », Me Joseph Python ; Roche, Me Fuchs ; Saffroy, Me de Moro-Giafferi.

L'AUDIENCE

Albinet continue de prétendre qu'il ne s'appelle point Albinet, mais Leray

Le président procède d'abord à l'interrogatoire d'Albinet. Aussitôt un conflit se dessine entre l'accusation et la défense.

— Albinet...., dit le président.

— Pardon, interrompt l'accusé. Je ne suis pas Albinet ; je m'appelle Leray.

— Leray !... Soit. Alors, c'est vous qui, en 1897, avez commis un attentat contre le même train 16, sous le tunnel de l'Alouette, à Vierzon, qui avez été condamné à vingt ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Cher, et qui vous êtes évadé du bagne.

— Je ne suis pas ce Leray. En 1905, je n'étais pas au bagne. J'étais à l'hôpital de Caracas, où me soignait la supérieure de l'hôpital, Sœur Rosa. Un peu plus tard, je fus inscrit sur les registres du consulat de Panama.

A la suite de cet échange d'explications, le défenseur d'Albinet dépose des conclusions tendant à ordonner un supplément d'information.

L'audience est suspendue, et la Cour se retire pour délibérer.

A la reprise de l'audience, la Cour rend un arrêt rejetant les conclusions de la défense.

Le président, *s'adressant à Albinet.* — Voulez-vous, pour la dernière fois, donner votre état-civil, votre nom, la date et le lieu de votre naissance ?

Albinet refuse.

Le président rappelle alors les antécédents de l'accusé qui a été condamné cinq fois pour vol.

Albinet déclare que c'est faux.

Le président. — Où étiez-vous au mois de novembre 1907 ?

— Je suis parti de Paris le 19 novembre pour me rendre à Saint-Nazaire.

Le président rappelle les détails de l'attaque du train 16. Le fourgon contenait 96 caisses de recettes.

Albinet. — Ce n'est pas moi qui ai dévalisé le train.

UN INCIDENT

Me Mignot, à ce moment, dépose des conclusions tendant à un supplément d'information, et par suite au renvoi de l'affaire à une autre session.

Le dialogue suivant s'engage alors entre l'avocat et le président :

— Mon client Leray a allégué un certain nombre de faits précis attestant sa présence en Amérique, à Panama, à la Guayra, au Venezuela, au moment même où l'individu connu sous le nom d'Albinet était encore au bagne. Il s'agit dans l'espèce de deux personnes tout à fait distinctes.

Le juge d'instruction d'Etampes a dit qu'il était impossible de contrôler ces allégations ; eh bien, nous croyons, nous, que ce contrôle est possible : il s'impose, on peut et on doit le faire.

— Votre procédé est peut-être très habile, mais vous allez voir défiler à la barre une longue théorie de témoins qui reconnaîtront formellement votre client pour Albinet. Si, à ce moment, le jury estime que ces dépositions ne sont pas concluantes, on verra alors à statuer. Mais vos conclusions me semblent prématurées.

DEUXIÈME INCIDENT

Les autres accusés veulent être jugés

Un second incident se greffe sur celui-ci. Me de Moro-Giafferi, défenseur de Saffroy, prend la parole en ces termes :

— Si mon collègue, Me Mignot, maintient ses conclusions, je déposerai en ce qui concerne mon client d'autres conclusions demandant la disjonction des deux affaires. En effet, Saffroy est retenu depuis un an en prison : il a hâte d'être jugé. Si la cour rejette les conclusions de Me Mignot, Albinet peut aller en cassation et le pourvoi est suspensif. Nous avons assez attendu, nous voulons être jugé.

Le ministère public demande à la Cour de rejeter les conclusions formulées au nom d'Albinet.

La Cour se retire pour délibérer.

A deux heures trois quarts, la Cour revient avec un arrêt repoussant les conclusions de l'avocat d'Albinet et ajoutant qu'il sera passé outre aux débats.

L'INTERROGATOIRE REPREND

— Si vous ne vous appelez pas Albinet, comme vous le prétendez, dit le président, où êtes-vous né et à quelle date ?